

***Au temps de St-Vincent-de-Paul
... et aujourd'hui***

...« Elle est à toi cette chanson
Toi l'étranger qui sans façon
D'un air malheureux m'a souri
Lorsque les gendarmes m'ont pris
Quand les croquantes et les croquants
Tous les gens bien intentionnés
Riaient de me voir emmené
Ce n'était rien qu'un peu de miel
Mais il m'a réchauffé le corps
Et dans mon âme il brûle encor
A la manière d'un grand soleil
Toi l'étranger quand tu mourras
Quand le croq'mort t'emportera
Qu'il te conduise à travers ciel
Au Père éternel »...

BRASSENS, « Chanson pour l'Auvergnat »

LIMINAIRE

Depuis le fascicule n° 12, nous regardons l'action de saint Vincent, de ses fils et de ses filles auprès de catégories précises de personnes. Ce fut d'abord les malades, à domicile et dans les hôpitaux. Chronologiquement ce sont ensuite les prisonniers, les galériens et les esclaves qu'il rencontre. Dans ce présent numéro sur les prisonniers, vous trouverez des extraits de deux lettres, d'une visiteuse de prisons (équipe Saint-Vincent) et d'un lazariste, aumônier de prisons. Nous souhaiterions recevoir d'autres témoignages qui paraîtraient dans le prochain fascicule.

Le problème pénitentiaire, depuis quelques années déjà, est devenu crucial et la société prend conscience que derrière les barreaux des prisons vivent des hommes, des femmes, et aussi beaucoup de jeunes. Il serait vain, bien sûr, de demander à saint Vincent une réponse à nos problèmes, les situations sont très différentes. Mais peut-être pouvons-nous l'interroger, à travers son action, sur l'esprit qui l'anime dans le service auprès des galériens surtout et aussi des esclaves. Ne nous laissons pas arrêter dans la lecture des textes par certaines formulations qu'une théologie de la souffrance renouvelée nous rendent difficilement compréhensibles : ainsi lorsque saint Vincent invite les galériens à considérer qu'ils font leur purgatoire sur cette terre, ou qu'il les loue pour leur résignation. !

Dans le précédent fascicule, vous avez pu trouver, en dernière page, quelques principes pour l'utilisation des fiches. Nous attendons vos réactions et vos suggestions.

Toute correspondance, de même que les abonnements et réabonnements (14 F par an pour la France, 5 F les numéros isolés) doivent être adressés à :

ANIMATION VINCENNIENNE

19, rue Pasteur
33110 LE BOUSCAT
C.C.P. Bordeaux 4463-09 M

SAINTE VINCENT

PRISONS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Jésus scandalisait les bonnes âmes de son temps en se commettant parfois avec des gens de vertu fort petite, des publicains (Jn. 7, 49 et Matt. 21, 31), de la racaille, des maudits comme disaient les pharisiens, et cet illuminé avait le front d'ajouter que ces misérables nous précéderaient dans le royaume de Dieu.

Chaque époque a sa racaille, ses bonnes âmes et ses pharisiens. Chaque façade si brillante soit-elle a son envers, et la société française du XVII^e siècle avait plus que son compte de marginaux et de gens sans aveu. L'anonymat des villes favorisait la prolifération d'une faune vivante d'expédients. On évaluait le nombre des mendiants dans Paris à plus de 30 000 : beaucoup étaient mendiants le jour et mauvais garçons la nuit. Le soir tombé la ville n'était pas sûre malgré les rondes du guet. Presque toutes les villes souffraient des mêmes maux et, dans le plat pays, de longues années de troubles avaient entretenu le banditisme et l'insécurité. Mais la répression s'exerçait et elle n'était pas tendre : les prisons étaient loin d'être ces cages dorées dont parlent actuellement ceux qui critiquent les améliorations du régime pénitentiaire... C'étaient des bouges infâmes où pourrissaient corporellement et spirituellement ceux qu'on y jetait. L'assassin voisinait avec le débiteur insolvable et le petit voleur était à l'école de l'escroc ou du souteneur expérimenté, quand la surpopulation des lieux de détention n'obligeait pas à interner dans les mêmes locaux les hommes, les femmes et les adolescents, faisant de la prison un lieu de débauche. Les prisonniers étaient à la merci de leurs gardiens qui abusaient souvent de la parcelle de pouvoir qu'ils exerçaient pour faire payer cher aux détenus la moindre faveur, comme une chaîne plus longue, une visite espérée ou un brouet plus substantiel.

Pour un certain nombre, la prison n'était que la salle d'attente avant le départ de la chaîne pour les galères. La flotte de Sa Majesté avait besoin de rameurs, mais le métier était si dur que faute de trouver des volontaires, on était obligé de se rabattre sur des détenus condamnés à de longues peines, on les retenait même au-delà du temps prévu, et on envoyait aux galères les prisonniers capturés lors d'expédition contre les Turcs ou les Barbaresques. Ceux-ci d'ailleurs rendaient la pareille aux chrétiens pour équiper leurs propres galères.

Sans doute la vie sur les galères, quand les rameurs étaient à leur banc, était plus saine dans la lumière et l'air marin que derrière les soupiraux des prisons, ces caves où fermentait et s'aigrissait le vin du désespoir. Mais l'effort physique exigé des galériens était si épuisant et les traitements si durs que seuls les plus robustes pouvaient y résister.

Dans ce monde pénitentiaire inhumain, des chrétiens sont venus mettre une note d'humanité. La Compagnie du Saint-Sacrement, animée en cela par M. Vincent qui en faisait partie, prit en mains l'assistance aux prisons. Les magistrats qu'elle comptait veillèrent à la gestion des établissements péniten-

tiaires pour en éliminer les injustices et les désordres. On se soucia des conditions matérielles de la détention : alimentation, couchage, soins aux prisonniers malades en créant un hôpital pour eux. Leur soutien moral et spirituel ne fut pas négligé : visites régulières, missions organisées, offices chaque dimanche.

A un certain nombre d'associations de charité, masculines ou féminines, fondées par lui-même ou par les siens, saint Vincent assigne parmi leurs objectifs la visite des prisons et l'assistance aux prisonniers ; quelques Filles de la Charité y sont même affectées. Dans sa sollicitude, les règlements qu'il établit ont de ces tendresses qui nous émeuvent : il prévoit le remplacement fréquent de la paille des cachots, la distribution de linge chaque semaine afin que le prisonnier puisse changer au moins de chemise pour le dimanche.

Mais c'est dans l'assistance aux galériens, et par extension aux esclaves captifs en Barbarie, que se donne libre cours le génie organisateur de M. Vincent. Il agit en ce domaine avec autorité, il a été nommé « aumônier réal des galères », lui et ses successeurs et ils pourront déléguer leurs pouvoirs au supérieur de la mission de Marseille, car Marseille est le principal port de mouillage des galères du Roi de France.

L'aide aux galériens commence à la prison où ils sont internés, à Paris, avant le départ de la chaîne, elle se continue au bagne de Marseille, puis sur les galères elles-mêmes, où des aumôniers, sous la responsabilité du supérieur de la Mission, assurent le soutien spirituel des galériens et veillent à adoucir matériellement leur sort. Grâce à la générosité de la duchesse d'Aiguillon et à l'aide de l'évêque de Marseille, un hôpital est créé dans la ville pour y accueillir les galériens malades.

Ceux qui croupissent dans les prisons du royaume et ceux qui rament sous le soleil de Méditerranée, si dur que soit leur sort, sont en principe des coupables purgeant leur peine, mis à part, évidemment, les malheureux musulmans capturés et envoyés eux aussi aux galères. Mais le cœur de saint Vincent s'émeut à la pensée de tant d'autres, hommes et femmes, qui ont eu le malheur d'être enlevés par des pirates et vendus comme esclaves, comme du bétail, sur les marchés d'Alger, de Salé, de Tunis, Bizerte ou Tripoli. Des dizaines de mille sont dans ce cas. Les uns ont abouti sur les galères des pirates comme rameurs, d'autres enfermés dans des bagnes municipaux sont affectés à des travaux publics : construction, extraction de la pierre, d'autres enfin ont été vendus à des particuliers et leur sort est souvent meilleur. Tous sont soumis à l'arbitraire de leur maître ou de leurs gardes-chiourme qui n'hésitent pas à les rouer de coups ou à abuser d'eux. On a compté parmi eux et parmi elles de nombreux martyrs de la foi ou de l'honneur, brûlés vifs ou battus à mort.

Saint Vincent envoie des prêtres à Alger, Tunis et Bizerte pour prendre soin de ces malheureux, pour les affermir dans leur foi, pour s'interposer entre leurs bourreaux et eux. Afin de donner autorité aux missionnaires et couverture officielle à leur action, il acquiert pour eux les consulats d'Alger et de Tunis. Un prêtre ou un frère jouent le rôle difficile de représentant du roi de France et de protecteur des chrétiens. Missionnaires et consuls s'emploient à soulager la misère des esclaves sur les galères au mouillage ou dans les bagnes, en achetant la bienveillance ou le silence des gardiens. Ils organisent de véritables

missions qui se terminent par une fête. Ils s'efforcent de racheter ou de faire racheter ceux ou celles dont la foi ou la vertu est la plus exposée.

De France, saint Vincent organise pour eux un véritable service bancaire qui permet de transmettre à Marseille, à Alger ou à Tunis, aux galériens et aux esclaves les sommes déposées à Paris ou ailleurs par leur famille pour leur procurer quelque soulagement, ou même pour les racheter. Nous avons encore de ces véritables lettres de change où saint Vincent fait transmettre à tel ou tel galérien de Marseille ou à tel esclave de Tunis la plus minime somme apportée par une vieille mère qui peut-être ne reverra jamais son fils.

Missionnaires et consuls s'acquittent de leur tâche au péril de leur vie, certains meurent trop tôt épuisés par leur dévouement, d'autres sont en butte aux avanies des autorités turques, l'un d'eux, Jean le Vacher, mourra martyr à Alger à la bouche d'un canon.

On ne menace plus personne des galères, et il n'y a plus d'esclaves sur les rives de la Méditerranée, ou du moins il ne s'agit plus des mêmes servitudes. Nombre de mesures prises par saint Vincent et la Compagnie du Saint-Sacrement ont été adoptées pour l'humanisation du système pénitentiaire mais la prison, si confortable soit-elle, reste une cage avec toutes ses contraintes, et ceux qu'on y enferme sont des pauvres parmi les pauvres.

Ils représentent l'envers de notre société avec ses traits et ses travers soulignés jusqu'à la déviance. Ils nous renvoient comme un miroir notre propre image, ils sont comme les personnages d'un tableau de Jérôme Bosch, chez lesquels nous voyons grimacer jusqu'à l'horrible nos propres défauts. Ils ne serviraient à rien de les ignorer ou de les supprimer, pas plus qu'il ne servirait à une femme laide de briser son miroir.

Si notre monde doit être évangélisé, ce sont eux qui devraient l'être en priorité, puisqu'ils en accusent en eux-mêmes les manques et les défauts les plus graves.

Tous ceux et celles qui aujourd'hui ont pris la relève des bonnes volontés qu'avait suscitées saint Vincent : aumôniers, visiteurs et visiteuses de prison, assistantes sociales et infirmières de prison, éducateurs de liberté surveillée, membres des comités postpénaux, et tant d'autres, s'efforcent de redonner un visage humain, un visage de fils de Dieu à ceux que le mal avait défigurés, le mal qui comme une peste maligne s'attaque aux plus faibles. Redonner un visage de fils de Dieu à ces enfants perdus, le visage apaisé de celui qui a abandonné les sentiers de la haine parce qu'il se sent aimé, c'est par là que commence à l'égard de ces malheureux l'évangélisation.

Un jour nous découvrirons ensemble la Divine Face de celui qui a été défiguré par les épines, les soufflets, le sang et les crachats, au point qu'il n'avait presque plus visage humain et que selon l'expression d'Isaïe on se détournait de lui comme d'un maudit. Il a pris sur lui cette horreur et ce mépris pour que les plus défigurés et les plus méprisés d'entre ses frères retrouvent par lui un visage radieux de fils de Dieu, mais il faut le leur annoncer, parce qu'ils ne le savent pas encore.

TÉMOIGNAGES

De Mlle Annie Patrit, équipes Saint-Vincent, visiteuse de prison à Bordeaux.

Quel est le rôle du visiteur ? En premier lieu, et je crois essentiellement, un rôle d'écoute. Certains ont besoin de se raconter, pas comme ils se racontent au juge, bien sûr, pas comme ils se racontent à l'avocat, mais comme ils voudraient être, comme ils auraient voulu que les choses soient. Il est pénible souvent d'entendre pendant des semaines et des mois la même histoire, mais c'est une libération qui fait du bien au détenu. Quelquefois dans sa vie, il n'a eu personne pour l'écouter.

Le visiteur doit apporter sa patience, son calme, son visage aimable et serein, sa compréhension qui n'est pas approbation. Le rôle du visiteur est aussi de comprendre les pôles d'intérêt du détenu et de lui porter un peu de l'air du dehors... rien de ce qui puisse le peiner, mais le maintenir dans l'actualité.

Le bénévolat aussi, quand il le découvre, est un exemple. Il ne connaît souvent pas l'acte gratuit. « On vient pour me voir, moi qu'on ne connaît pas, même s'il neige, même s'il gèle, même pendant les vacances !... »

Sans généraliser, beaucoup de détenus ont manqué d'affection, abandonnés, ballottés, rejetés, ils sont hypersensibles, ne voyant pas leur part de responsabilité mais grossissant celle des autres. Il faut être patient, les aider à voir juste.

Nul ne peut s'imaginer l'immense perturbation que cause chez un jeune, ou même un adulte, le fait d'avoir été abandonné à la Population. C'est la blessure profonde, inguérissable, même s'il y a eu une famille de remplacement très bien.

Le détenu nous pose question... à nous-même, à la société... En constatant sa part de responsabilité, reconnaissons la nôtre et celle de cette société dont nous sommes.

Quel que soit le motif de son incarcération, je dois arriver à la prison, prête à écouter en me disant que Jésus-Christ est mort pour cet homme, que le Père l'aime comme Il nous aime tous et que, par conséquent, je dois l'aimer comme Lui.

La visite dans les prisons est devenue souvent décourageante : devant le manque de regret, la récidive, on serait tenté de tout lâcher. Et pourtant, le Seigneur a voulu se reconnaître dans le prisonnier ; Il rejettera ceux qui ne l'ont pas visité. Alors, il n'y a pas à hésiter !

Si le Seigneur veut se servir de nous pour être un peu ses témoins, qu'Il en soit béni !!!

D'un Père lazariste, aumônier de prison :

Il faut tenir compte des faits :

— 60 % des détenus ont de 20 à 30 ans ! les 18-40 ans représentent 87 % de la population carcérale ! foyers brisés, 80 %.

— Il y a les détenus (en prison) et ceux pris par les centres de probation en milieu ouvert (hors de la prison) : en semi-liberté. En 1975, à Marseille, il y avait 1 640 détenus environ en prison, et 1 520 en semi-liberté. Donc une double action à mener.

— Pour les permissions, qui relèvent du juge de l'application des peines, il ne faut pas en exagérer le nombre, ni les incidents (non-entrée).

Ceci dit :

1. Le milieu ouvert est un problème peut-être moins spectaculaire, mais peut-être en définitive plus préoccupant que celui des prisons. Or, les structures d'accueil (foyers, centres d'hébergement) ne font pas l'objet de politique d'ensemble. Il faudrait trouver des personnes « aptes » à la fonction de délégués de probation, ou même de contrôleurs judiciaires.

2. La plus grande proportion des détenus appartient aux pauvres (sous-prolétariat), aux marginaux : les « exclus ». Il manque des visiteurs de prison. Et il y a les immigrés, pour qui se pose le problème de l'expulsion.

3. La délinquance est une maladie du corps social ; c'est l'affaire de tous, et pas seulement de l'Etat. Il faut lutter contre la tendance de l'opinion publique, qui attend surtout l'élimination des trublions. Comment défendre le respect des personnes devant une presse qui étale les délits et enfonce le détenu. Quel rôle pouvons-nous jouer ?

4. Il y a des explications sociologiques à la délinquance et les détenus sont en partie victimes de ces conditions. Mais il ne faudrait pas évacuer la responsabilité personnelle ; et que fait-on du péché ?

A titre de conclusion, on assiste à une grande évolution dans la mentalité des prisons ; il y a eu des réformes, et ce depuis 30 ans, mais on a souvent oublié les moyens d'y faire face !

POURQUOI ?

(écrit par un adolescent, au quartier des mineurs, dans une prison,
après un entretien sur le Christ)

Mon Dieu ? dis-moi, pourquoi moi ?
Pourquoi suis-je différent des autres ?
Pourquoi n'ai-je jamais eu un toit ?
Ni père, ni mère comme les autres ?
Pourquoi m'a-t-on mis en nourrice
Puis de centres en centres où j'ai traîné ?
Étais-je déjà rempli de vices
Pour mériter d'être enfermé ?
Pourquoi les gosses sont-ils heureux
Gâtés, choyés sur leurs chemins
Et tant d'autres sont-ils malheureux
Condamnés à un noir destin ?
Pourquoi les fils de riches et de bourgeois ?
Et d'autre part, des ratés, des parias ?
Dis, mon Dieu, explique-moi
Qu'avons-nous fait pour être comme ça ?
Pourquoi suis-je embarqué sur un train
Qui roule sur les rails du malheur ?
Quand s'arrêtera-t-il enfin
A la station Joie et Bonheur ?
Pourquoi dit-on que je suis dur et renfermé,
Un gars très inquiétant pour l'avenir,
Un révolté contre la bonne société,
Qui, en prison, risque de pourrir ?
Pourquoi me jugent-ils sur l'extérieur
Se fiant trop à l'apparente écorce ?
S'ils connaissaient un peu mon cœur,
Ils ne verraient qu'un cœur de gosse.
Pourquoi suis-je un mendiant d'amour
Ayant grand faim de justice, d'amitié ?
Pourquoi mes mains quêtent-elles toujours
Et ne reçoivent qu'indifférence et que pitié ?
Pourquoi, mon Dieu ? Qu'est-ce qui t'a pris
De faire de moi un rejeté ?
Je t'avoue que je n'ai pas compris !
Dis, si tu pouvais me l'expliquer ?

(Cité par le P. Marie Paul,
Recherches catéchétiques et pastorales.)

LES PRISONNIERS... AUJOURD'HUI

Quelques questions pour nos échanges

I — D'une manière ou d'une autre, saint Vincent applique les membres de toute ses fondations (Prêtres de la Mission, Dames de la Charité, Filles de la Charité) au service de ces rejetés de la société qu'étaient prisonniers, galériens, esclaves...

Et nous aujourd'hui, dépositaires du charisme vincentien,

— qu'avons-nous fait de ce monde des prisons qui nous était confié ?

— nous en sentons-nous solidaires et responsables ?

— nous sommes-nous posé la question : comment puis-je apporter ma contribution ?

II — « 60 % des détenus ont de 20 à 30 ans... »

Face à la délinquance vue à travers les mass-media, devant des jeunes que l'on dit délinquants...

— quelles sont les réactions que j'entends autour de moi ?

— quelle est ma réaction et pourquoi ?

III — Face à un détenu qui sort de prison, à une femme qui a son mari en prison...

— quelle est mon attitude ? est-elle évangélique ?

St-Vincent et les prisonniers

I. — MONSIEUR VINCENT, AUMONIER REAL DES GALERES

L'activité charitable et sociale de saint Vincent s'est d'abord exprimée et organisée en faveur des malades : malades à domicile (XIII, 423-435), malades en hôpital (XIII, 441).

Chronologiquement, ce sont ensuite et aussitôt après les galériens et les prisonniers qui ont bénéficié de l'action de saint Vincent, puis de celle de ses fils et de ses filles. En effet, alors que la Congrégation de la Mission n'a été fondée qu'en 1625, c'est dès le 8 février 1619 que, sur l'intervention de M. de Gondi, Monsieur Vincent est nommé « Aumônier réal des galères ».

« ... Sa Majesté (= Louis XIII), ayant compassion des forçats et DESIRANT QU'ILS PROFITENT SPIRITUELLEMENT DE LEURS PEINES CORPORELLES, a accordé et fait don de la charge d'aumônier réal à Monsieur Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, sur le témoignage que le sieur Comte de Joigny a rendu de ses bonnes mœurs, piété et intégrité de vie, pour tenir et exercer ladite charge, aux gages de six cents livres par an et aux mêmes honneurs et droits dont jouissent les autres officiers de la marine du Levant. » (XIII, 55.)

Dès qu'il reçoit et accepte cette charge d'aumônier des galères, saint Vincent s'y emploie très activement. Il commence par visiter les galériens, et d'entrée de jeu il se soucie de leurs conditions matérielles de vie, puis il suggère et réalise les améliorations nécessaires et possibles ; il prévoit du secours, crée un hôpital et organise de fond en comble l'aumônerie avec des missions périodiques assurées par les prêtres de la Mission. Avec l'aide financière de Louis XIII et de la duchesse d'Aiguillon, une maison est établie à Marseille, maison qui compterait quatre prêtres pour s'occuper d'abord des galériens, puis quand ce serait possible des esclaves en Barbarie. Les fruits de cette action furent tels que le 16 janvier 1644, la charge d'aumônier réal des galères fut conférée non seulement à saint Vincent, mais aussi à ses successeurs... et cela « pour toujours ».

« Aujourd'hui 16 janvier 1644, le roi étant à Paris (le roi = Louis XIV ; il n'a pas encore 6 ans), sur ce que le sieur duc de Richelieu, général

des galères de France, a remontré à sa majesté qu'attendu le grand fruit et avantage qui a été reçu tant pour la gloire de Dieu que pour l'instruction, édification et salut des âmes de tous ceux qui servent sur les dites galères, par l'excellent choix qui a été ci-devant fait de la personne de Monsieur Vincent de Paul, supérieur général des prêtres de la Congrégation de la Mission, pour la charge d'aumônier réal des dites galères, dont il avait été pourvu par brevet dès le 8 février 1619, avec supériorité sur les autres aumôniers desdites galères, et attendu aussi de ses grandes occupations, tant auprès du roi que de la reine régente sa mère, qui l'appellent souvent à leurs conseils, qu'en sa charge de supérieur général de ladite congrégation, il est impossible qu'il puisse toujours être à Marseille pour exercer ladite charge d'aumônier réal desdites galères, il serait besoin de lui donner pouvoir de commettre en son absence le supérieur des prêtres de la Mission de Marseille et d'affecter cette charge **A TOUJOURS** au supérieur général de ladite congrégation des prêtres de la Mission **PRESENT ET A VENIR**, Sadite Majesté, ayant agréable la proposition dudit sieur général des galères, de l'avis de la reine régente sa mère, a confirmé ledit Monsieur Vincent de Paul en ladite charge d'aumônier réal desdites galères, avec supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères, et, outre ce, a donné pouvoir de destituer les aumôniers qu'il ne trouvera pas propres et d'en mettre d'autres en leurs places, comme aussi de commettre en son absence le supérieur des prêtres de la Mission de Marseille pour en jouir, avec pareilles fonctions, autorité, gages, honneurs et droits, et a affecté **A TOUJOURS** ladite charge d'aumônier réal desdites galères de France, avec pareil pouvoir et autorité, **AU SUPERIEUR GENERAL** de la congrégation des prêtres de la Mission **PRESENT ET A VENIR... »** (XIII, 302-303.)

II. — UN SERVICE A LA FOIS EXALTANT ET DIFFICILE

Nommé aumonier général, saint Vincent a donc assumé directement et totalement ses responsabilités vis-à-vis des galériens et il y a intéressé et engagé toutes ses fondations : Dames de la Charité (II, 196 ; IV, 126 ; V, 589 ; XIII, 788, 791, 821, 823), Prêtres de la Mission (II, 368, 395, 398 ; III, 264, 270 ; VI, 280 ; VII, 118) et Filles de la Charité (II, 26, 114, 259, 550 ; III, 55).

Ayant approché souvent ces galériens, les ayant vus de tout près, ayant vécu avec eux, il est à même de juger de la **difficulté** de ce ministère et de sa haute valeur. Il peut ainsi donner des conseils appropriés à ceux et à celles qui s'y sentent appelés ou qu'il envoie.

— A M. Dufour dont il connaît la vertu un peu austère pour lui et sans doute aussi pour les autres, il demande de réfléchir devant Dieu pour examiner s'il a grâce pour ce service à rendre aux esclaves et aux forçats.

— « ... Une vocation extraordinaire... »

« Les lettres que je reçois de vous me donnent une très grande consolation, Dieu le sait, à cause de la disposition qu'il vous donne pour les esclaves et les forçats, qui est une grâce si précieuse qu'il ne s'en voit point de plus grande sur la terre ; et ce qui m'en fait remercier Dieu avec un double sentiment de reconnaissance est la fidélité de votre cœur, qui plie et se raidit selon le bon plaisir divin. Or, le service de ces pauvres gens étant d'une VOCATION EXTRAORDINAIRE, il la faut bien examiner et prier Dieu qu'il nous fasse connaître si vous y êtes appelé ; c'est ce que je vous prie de faire de votre côté et ce que je me propose de faire du mien, non que je doute aucunement de votre résolution, mais pour plus d'assurance de la volonté de Dieu... » (III, 489.)

Le jugement porté sur l'absence probable de la vocation de M. Dufour, n'empêche pas saint Vincent de célébrer hautement la valeur de ce service et de cet appel. Aux filles de la Charité qui y répondent il déclare

— « ... Quel bonheur de servir ces pauvres forçats ! »

« Les Filles de l'hôtel-Dieu, comme je vous ai dit, ont des malades, mais elles n'ont pas les pauvres forçats. Des pauvres criminels délaissés d'un chacun, qui est-ce qui a pitié ? Les pauvres Filles de la Charité. N'est-ce pas faire ce que nous avons dit : honorer la grande charité de Notre-Seigneur, qui assistait tous les plus misérables pécheurs, sans avoir égard à leurs forfaits ?... » (X, 114.)

« Ah ! mes sœurs, QUEL BONHEUR de servir ces pauvres forçats, abandonnés entre les mains de personnes qui n'en ont point de pitié ! JE LES AI VUS ces pauvres gens, traités comme des bêtes ; ce qui a fait que Dieu a été touché de compassion. Ils lui ont fait pitié ; en suite de quoi sa bonté a fait deux choses en leur faveur : premièrement, il leur a fait acheter une maison ; secondement, il a voulu disposer les choses de telle sorte qu'ils fussent servis par ses propres filles, puisque dire une FILLE DE LA CHARITE, c'est dire UNE FILLE DE DIEU. » (X, 125.)

« O mes filles que cela est vrai ! VOUS SERVEZ JESUS-CHRIST EN LA PERSONNE DES PAUVRES. Et cela est aussi vrai que nous sommes ici. Une sœur ira dix fois le jour voir les malades, et dix fois par jour elle y trouvera Dieu... Allez voir les forçats à la chaîne, vous y trouverez Dieu... » (IX, 252.)

Dans les rapports que l'on doit avoir avec les forçats, ces gens si rudes, saint Vincent préconise la douceur et la bonté, comme la plus certaine assurance de leur faire un peu de bien. Qu'on en croie son expérience.

— « ... lorsqu'il m'est arrivé de leur parler sèchement, j'ai tout gâté... »

« (Saint Vincent vient de faire la confidence qu'il avait gagné quelques

hérétiques par la patience et la cordialité) ... Les forçats, même avec lesquels j'ai demeuré, ne se gagnent pas autrement ; et **LORSQU'IL M'EST ARRIVÉ DE LEUR PARLER SEICHEMENT, J'AI TOUT GÂTÉ** ; et, au contraire, lorsque je les ai loués de leur résignation, que je les ai plaints en leur souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur purgatoire sur terre (sur ce point, voir la présentation des textes, au début du cahier), que j'ai baisé leurs chaînes, compati à leurs douleurs et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté, qu'ils ont donné gloire à Dieu et qu'ils se sont mis en état de salut. » (IV, 53.)

A Philippe Le Vacher, missionnaire en Alger, saint Vincent se permet d'adresser quelques recommandations pour contenir son zèle dans de plus justes mesures : ce qui n'assurera que mieux son efficacité. Que le « grand vicaire de Carthage » ne le prenne pas de trop haut dans ses rapports avec les pauvres prêtres et religieux esclaves, oublieux de leurs devoirs.

— **« Je vous prie de condescendre autant que vous pourrez à l'infirmité humaine... »**

« Vous ne devez nullement vous raidir contre les abus, quand vous voyez qu'il en proviendrait un plus grand mal ; tirez ce que vous pourrez de bon des prêtres et des religieux esclaves, des marchands et des captifs, par les voies douces, et ne vous servez des sévères que dans l'extrémité, de peur que le mal dont ils souffrent déjà par l'état de leur captivité, joint avec la rigueur que vous voudriez exercer, en vertu de votre pouvoir, ne les porte au désespoir... » (IV, 120.)

« Je vous prie donc de CONDESCENDRE AUTANT QUE VOUS POURREZ A L'INFIRMITE HUMAINE ; vous gagnerez plutôt les ecclésiastiques esclaves en leur compatissant que par le rebut et la correction. Ils ne manquent pas de lumière, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction extérieure des paroles et du bon exemple. Je ne dis pas qu'il faille autoriser ni permettre leurs désordres ; mais je dis que les remèdes en doivent être doux et bénins, en l'état où ils sont, et appliqués avec grande précaution... » (IV, 121.)

« Nous avons grand sujet de remercier Dieu du zèle qu'il vous donne pour le salut des pauvres esclaves ; mais ce zèle n'est pas bon s'il n'est discret. Il semble que vous entreprenez trop du commencement, comme de vouloir faire mission dans les bagnes, de vous y vouloir retirer et d'introduire parmi ces pauvres gens de nouvelles pratiques de dévotion. On gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite... Soyez plutôt pâtissant qu'agissant, et ainsi Dieu fera par vous seul ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui. » (IV, 122-123.)

III. — UN SOUCI DE PROMOTION ET D'EVANGELISATION

Sans employer, bien sûr, cette terminologie, saint Vincent, dans ses consignes comme dans son action, ne dissocie jamais ce que lui-même appelle « le service corporel » du « service spirituel ».

— « **Faire changer de chemise...** »

Très spontanément, dans le règlement des Confréries, il se porte vers les préoccupations les plus concrètes, comme la propreté dans les vêtements

« (Les Dames de la Charité) auront soin de visiter les pauvres prisonniers pour leur faire quelque aumône, les consoler et les faire changer de chemise tous les dimanches. » (XIII, 477.)

Saint Vincent n'a pas cru déroger en dressant un règlement détaillé pour les prêtres de la Mission de Marseille chargés des galériens. Retenons quelques points

1° Ils doivent s'informer si l'on fait les prières soir et matin sur les galères et si, pendant icelles chacun demeure en posture décente pour les entendre.

3° Si les aumôniers ont soin de visiter et de consoler les malades souvent, les confesser, aider les moribonds, et si, les bonnes fêtes, ils se présentent dès la veille pour confesser la chiourme.

5° Si les aumôniers disent la sainte messe tous les dimanches et fêtes, et s'ils se trouvent à vêpres.

8° Demander s'il y a des malades et s'ils sont confessés, si les médecins, chirurgiens les visitent et les traitent en leurs maladies, si on leur donne du potage, de la viande et du pain d'office.

11° Il faut prendre garde si tous les forçats ont des chemises, des caleçons, des casaques, des cabans (= manteaux courts dans la marine) et des bonnets, des bas, comme aussi remarquer s'il y a double tente dans lesdites galères, demander SI LE PAIN qu'on leur donne EST DU POIDS qu'il faut, S'IL EST BON, si on leur donne des fèves tous les jours. Il faut néanmoins S'INFORMER dudit article et des deux précédents HORS DE PRESENCE DES OFFICIERS.

12° S'informer des invalides qui sont auxdites galères, et se trouver aux visites des commissaires pour solliciter leur élargissement (XIII, 311-312.)

IV. — A L'ECOLE DE SAINT VINCENT

A la suite de saint Vincent, Dames de la Charité, Filles de la Charité, Prêtres et Frères de la Mission, s'engagent résolument au service des prisonniers, des galériens et des esclaves en Barbarie. Certains avec un tel dévouement et une telle efficacité que saint Vincent les propose en exemple.

— « ... Le voilà notre libérateur !... »

« J'ai reçu une lettre de M. Jean Le Vacher qui est à Tunis, par laquelle il me mande qu'une galère d'Alger étant arrivée à Bizerte, qui est à dix ou douze lieues de là, il ne savait comment faire, parce que ordinairement il va pour les soulager, non seulement spirituellement, mais aussi corporellement ; et comme il se trouvait destitué d'argent, il était dans de grandes inquiétudes, savoir s'il devait y aller, ou non, parce que ces pauvres gens ont grand besoin du corporel, aussi bien que du spirituel ; et il se voyait destitué, comme j'ai dit du corporel, parce qu'il avait envoyé au consul d'Alger (Barreau) tout ce qu'il avait d'argent pour délivrer ce bon consul de la misère des bastonnades et tyrannie qu'il est contraint d'endurer. Néanmoins, quittant toutes ces inquiétudes, il ne songea qu'à secourir ces pauvres forçats. Il ramassa tout ce qu'il put d'argent, il prit avec lui un truchement (= interprète) et un autre pour l'aider, et s'y en alla ; où étant arrivé, du plus loin qu'il put être aperçu de la galère et reconnu à l'habit, ces pauvres gens avec de hauts cris commencèrent à éclater de joie, disant : « LE VOILA NOTRE LIBERATEUR, notre pasteur et notre père » ; et, étant rentré dans la galère, tous ces pauvres esclaves se jetèrent sur lui, pleurant de tendresse et de joie de voir leur libérateur spirituel et corporel, jusque là qu'ils se jetaient à genoux, le prenant, qui par sa soutane, qui par sa casaque, de telle sorte qu'ils le déchiraient, tant ils désiraient l'accoster. Il fut plus d'une heure à traverser la galère, pour aller saluer le commandant, parce qu'ils lui bouchaient le passage, et ne pouvait avancer, dans cet applaudissement et réjouissance de ces pauvres gens... Ensuite le bon M. Le Vacher acheta trois bœufs, les plus gras qu'il put trouver, et les ayant fait tuer, il les leur distribua, et fit cuire beaucoup de pain, et ainsi il traita ces pauvres esclaves corporellement, pendant qu'aussi il faisait son possible pour leur donner la réfection spirituelle, qui est beaucoup plus nécessaire pour la gloire de Dieu, les catéchisant et instruisant des mystères de notre très sainte foi, et enfin les confortant avec beaucoup de charité. Cela dura l'espace de huit jours, avec beaucoup de bénédiction et singulière consolation de ces pauvres forçats, qui l'appelaient leur libérateur, leur consolateur, celui qui les rassasiaient spirituellement et corporellement... » (XIII, 447-449.)

Dans la conférence sur les vertus de Sœur Barbe Angiboust, une de ses compagnes porte sur elle ce témoignage qui provoque l'admiration de saint Vincent.

« Mon Père, j'ai demeuré aux Galériens avec elle. Elle avait une grande patience à supporter les peines qui s'y rencontrent à cause de la mauvaise humeur des gens. Car, quoiqu'ils fussent animés quelquefois contre elle jusqu'à lui jeter le bouillon et la viande par terre, elle souffrait cela sans rien dire et le ramassait doucement, leur témoignant aussi bon visage que s'ils ne lui avaient rien fait ni dit.

— Oh ! voilà l'affaire : leur témoigner aussi bon visage qu'auparavant.

— Mon père, non seulement cela, mais elle a empêché cinq ou six fois les gardes de les frapper.

— Or sus, mes sœurs, s'il y en a ici quelques-unes qui aient demeuré aux galériens et qui aient voulu tenir tête à ces pauvres gens, leur rendant mal pour mal et injures pour injures, affligez-vous, voyant qu'une de vos sœurs, qui portait même habit que vous, quand on lui jetait la viande qu'elle leur portait, ne disait mot, et, si on les voulait frapper, ne le pouvait souffrir...

Mes sœurs, pour ce que vous toutes qui êtes ici pouvez être employées à servir les pauvres gens, apprenez de notre sœur la leçon comme quoi vous devez vous comporter, non seulement aux Galériens mais partout ailleurs ; apprenez de notre sœur comme il faut supporter les pauvres AVEC PATIENCE. » (X, 645.)

« Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ! »

Jean Barreau, clerc de la Mission et consul à Alger fut, lui-même, incarcéré à deux reprises pour s'être dévoué jusqu'à l'imprudence au service des esclaves et prisonniers. Le 16 septembre 1650, saint Vincent lui écrivait :

« C'est avec grande douleur que j'ai appris l'état où vous êtes, qui est un sujet d'affliction à toute la Compagnie, et à vous d'un grand mérite devant Dieu, puisque vous souffrez innocent. Aussi ai-je senti une consolation qui surpasse toute consolation, de la douceur d'esprit avec laquelle vous avez reçu ce coup et faites usage de votre prison. J'en rends grâces à Dieu, mais d'un sentiment de reconnaissance incomparable. Notre Seigneur, étant descendu du ciel en terre pour la rédemption des hommes, fut pris et emprisonné par eux. Quel bonheur, mon cher frère, d'être traité quasi de même ! Vous êtes parti d'ici comme d'un lieu de joie et de repos pour l'assistance des esclaves d'Alger ; et voilà que vous y êtes fait semblable à eux, bien que d'une autre sorte. Tant plus nos actions ont rapport à celles que ce débonnaire Sauveur a faites et souffertes en cette vie, tant plus lui sont-elles agréables. Et comme votre emprisonnement honore le sien de fort près, aussi vous honore-t-il de sa patience, en laquelle je le prie qu'il vous confirme.

Je vous assure que votre lettre m'a si fort touché, que je me suis résolu de la faire lire au réfectoire après l'ordination présente pour en édifier cette communauté. Je lui ai déjà fait part de l'oppression que vous souffrez, et du doux acquiescement de votre cœur, afin de l'exciter à demander à Dieu votre délivrance et à le remercier de la liberté de votre esprit. Continuez, mon cher frère, à vous conserver dans la sainte soumission au bon plaisir divin, car ainsi s'accomplira en vous la promesse de Notre-Seigneur, qu'un seul de vos cheveux ne sera perdu et qu'en votre patience vous posséderez votre âme.

« ... Portez-vous bien seulement et n'épargnez rien pour cela. Tenez-vous en paix. Confiez-vous fort en Notre-Seigneur et avec souvenance de ce qu'il a enduré en sa vie et en sa mort. « Le serviteur n'est pas plus grand que le maître, disait-il ; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. » « Bienheureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. » Selon ces divines paroles, mon cher frère, vous êtes bienheureux. Réjouissez-vous donc en Celui qui se glorifie en vous et qui sera votre force à proportion que vous lui serez fidèle ; c'est de quoi je le prie instamment. Et vous, je vous conjure, par l'affection que vous avez pour la Compagnie, de lui demander la grâce, pour nous tous, de bien porter nos croix, petites et grandes, afin que nous soyons dignes enfants de cette croix, qui nous a engendrés en son amour, et pour laquelle nous espérons de le louer et de le posséder éternellement dans l'éternité des siècles. Amen.

« ... O mon cher frère, que vous êtes heureux de vous trouver dans l'état de béatitude qui déclare **HEUREUX CEUX QUI SOUFFRENT PERSECUTION POUR LA JUSTICE !** Je vous regarderai désormais comme bienheureux de ce monde.

« ... A Dieu, mon cher frère.

Je suis, en son amour, votre très humble et affectionné serviteur. » (XIII, 835-839.)

BIBLIOGRAPHIE

La Tour de Constance, d'André Chamson (sur les galériens et le ministère des Lazaristes auprès d'eux).

Malaise ou révolution dans les prisons de France, du P. Jouanin (aumônier de la Centrale de Caen).

Ma prison, du P. Devoyod (25 ans aumônier à la santé).

Des hommes et des prisons, documents de l'Episcopat (novembre 1974).

Lumière sur l'échafaud, lettres de prison de Jacques Fesch, Editions Ouvrières.

Mes amis les mauvais garçons, de Jacqueline de Pasquier, visiteuse de prison, Editions Ouvrières.

Maison d'arrêt, d'Axel Lochen, frère de Taizé, éditions Fayard, 1968.

Les défendre tous, de Maître Naud, éditions Laffont.

Le maximum, de Claude Charmes, éditions Sotck.

Promovere, revue trimestrielle de socio-criminologie clinique, 9, rue Yvonne Le-Tac, 75018 Paris.

Auxilia, B.P. 3, 92340 Bourg-la-Reine (Association pour l'enseignement et la correspondance avec les détenus).

J'ai été aumônier à Fresnes, de P. Popot.

